

1.5) Bail

L'(les)immeuble(s) concerné(s) par la transaction fait-il (font-ils) l'objet d'un bail à ferme écrit ou oral (si écrit joindre le contrat) : OUI NON

Si oui, Nom et adresse du fermier / locataire :

1.6) Prêt à usage : OUI NON

1.7) Existence de tiers ayant un droit d'emption ou de préemption :
OUI (joindre liste avec noms et adresses) NON

1.8) Approprié à l'agriculture : OUI NON

2. ACQUISITION D'ENTREPRISE OU IMMEUBLE AGRICOLE

2.1) Surface totale des immeubles situés en zone agricole ou de bois et forêts appartenant au vendeur avant la transaction envisagée (joindre un descriptif exhaustif, par zones précitées, des immeubles en Suisse et dans les zones franches avec indication de la nature des cultures) :

2.2) Surface globale de(s) l'immeubles vendu(s) :

2.3) Total du prix de la transaction :

2.4) Prix fixé en fonction de l'affectation et des zones

Nature/zone	Surface (m ²)	Prix	prix/m ²
pré/champ/horticole/verger			
vigne			
maraîcher			
bâtiment(s)			
zone à bâtir (y compris bâtiments)			
zone de bois et forêts			
autres			

2.5) Données relatives à l'(aux) acquéreur(s)

Nom/prénom	Profession	Domicile	Quote-part

2.6) Justification de la qualité d'agriculteur :

2.7) Motif de dérogation (art. 64 LDFR) :

3. AUTORISATION POUR PARTAGE MATERIEL DES ENTREPRISES ET/OU MORCELLEMENT D'IMMEUBLES

Joindre tableau de mutation éventuellement tableau de mutation provisoire

4. AUTRE DECISION**Pour les points 2, 3 et 4 – MOTIFS ET JUSTIFICATION DE LA DEMANDE :**

Conformément à l'art. 6 du règlement d'exécution de la loi d'application de la loi fédérale sur le droit foncier rural, du 26 janvier 1994 (M 1 10.01), les pièces suivantes doivent impérativement être jointes à la présente requête :

- a) Un plan de situation à l'échelle 1/2500 ou 1/5000;
- b) Le projet d'acte si l'opération projetée nécessite l'élaboration d'un tel document;
- c) Une copie du feuillet du registre foncier;
- d) Le cas échéant, une copie du contrat de bail,
- e) La liste des titulaires, avec nom et adresse, du droit d'emption, du droit de préemption ou du droit à l'attribution au sens de la LDFR;
- f) Une copie de l'appel d'offre conforme à l'art. 6A du règlement, en cas d'offre publique d'achat.

N.B. Les documents doivent être à jour et peuvent être pour partie obtenus auprès de la direction de la mensuration officielle (DMO).

Lieu : _____, le _____ Signature requérant ou de son mandataire : _____

Ce formulaire, dûment rempli et signé, doit être adressé par courrier postal au secrétariat administratif de la

COMMISSION FONCIERE AGRICOLE
c/o AgriGenève
Rue des Sablières 15
1242 SATIGNY

Téléphone : 022 939 03 08

Fax : 022 939 03 16

Mail: cfainfo@agrigeneve.ch

